



14 octobre 2016

Présentation conjointe gouvernement-province Sud aux entreprises des dispositifs du plan PULSE, dont le Guichet d'Appui Prioritaire pour l'Emploi : GAPE

Pour contrer et ralentir la dégradation de la situation de l'emploi, conséquences de l'arrêt des grands chantiers et de la crise du nickel, la province Sud s'est engagée, aux côtés du Gouvernement et des deux autres provinces. Ensemble, ils ont mis en œuvre un plan d'urgence local de soutien à l'emploi (PULSE), dont l'un des volets acté par la province Sud est le guichet d'appui prioritaire pour l'emploi (GAPE).

Ce dispositif sera présenté aux entreprises ce jeudi 20 octobre, à 18 heures À l'auditorium du CAPS (Centre administratif de la province Sud)
6 route des Artifices - Baie de la Moselle

Dispositif PULSE : Plan d'urgence local de soutien à l'emploi

Ce plan lancé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et auquel se sont associés dans une démarche innovante et volontaire, les trois provinces, propose une série de mesures dont l'objectif est de ralentir la tendance baissière de l'emploi, de relancer le marché et de soutenir les entreprises en difficulté et leurs salariés.

> Un guichet d'appui prioritaire pour l'emploi (GAPE)

La province Sud a mis en place un guichet d'appui prioritaire pour l'emploi (GAPE), inauguré le 7 octobre dernier. L'objectif principal de ce guichet unique est de permettre de répondre en un seul lieu, de manière réactive et coordonnée, aux demandes et aux attentes des chefs d'entreprises en difficultés et aux salariés licenciés. Supervisé par la Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Économie (DEFE), il aura pour missions de recevoir, d'informer, d'orienter, d'accompagner et de faciliter les démarches administratives, fiscales, sociales, économiques en lien avec toutes les institutions et les partenaires financiers et fiscaux.

province-sud.nc 1



> Ouverture aux dispositifs existants

Des dispositifs existants comme le CASE s'ouvrent ainsi aux sous-traitants de l'industrie du nickel en perte de plus de 35 % de chiffre d'affaires, aux entreprises du BTP de moins de 10 salariés (en perte de CA de plus de 35 %) ou encore aux salariés de ces entreprises ayant perdu leur emploi. De manière globale, avec un souci d'efficacité, ce plan vise à soutenir les entreprises en difficulté et à aider à la création d'emploi. Parmi les mesures qu'il met en œuvre, on peut citer : l'aide au maintien de l'effectif salarié, l'incitation à la création d'emploi par la révision du contrat provincial d'accès à l'emploi privé (CPAEP) et de son aide à la création du premier emploi ou un meilleur accès à la commande publique.

Pour plus de renseignements : Marie-Noëlle Lopez, directrice de la Communication – province Sud Tél. 20 31 07

province-sud.nc 2